

PLAN D'ACTION

DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023-2027

RETRAITE QUÉBEC



Dépôt légal – 2025

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN – 978-2-555-00774-1 (PDF)

© Retraite Québec

TABLE DES MATIÈRES

Message du président-directeur général.....	4
L'organisme en bref	5
Mission	5
Vision.....	5
Valeurs.....	5
Quelques données clés en matière de développement durable	7
Contributions de l'organisme au développement durable par le biais de politiques publiques ..	8
Contexte interne	9
Contexte externe	10
Plan d'action de développement durable.....	11
Action 1 : Assurer une transition socio-écologique juste	11
Action 2 : Placer le développement durable au centre des décisions du gouvernement	12
Action 3 : Investir de façon durable au profit des Québécois	12
Action 4 : Utiliser les marchés publics comme levier de croissance durable	14
Action 5 : Effectuer une transformation numérique gouvernementale responsable	14
Action 6 : Valoriser les matières résiduelles	15
Action 7 : Opérer un changement vers des modes de déplacement plus durables	16
Tableau synoptique	18

MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL



C'est avec plaisir que je vous présente le Plan d'action de développement durable (PADD) 2023-2027 de Retraite Québec. Avec ce plan, notre organisation se joint aux efforts gouvernementaux en la matière prévus par la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD) 2023-2028.

Étroitement lié aux grandes orientations du plan stratégique de Retraite Québec, le PADD veille à ce que les principes de la Loi sur le développement durable les plus significatifs pour l'organisme soient pris en compte dans ses choix stratégiques. La condition première à l'atteinte des objectifs de l'organisme repose sur un engagement sincère de son personnel à mettre le développement durable au cœur de ses priorités. Chaque action concrète est un pas de plus dans la bonne direction.

Plus que jamais, le développement durable est considéré comme un enjeu de société. Ensemble, nous consolidons nos acquis et continuons d'innover pour prendre soin non seulement de notre environnement, mais aussi des Québécoises et des Québécois.

Le président-directeur général,

René Dufresne

L'ORGANISME EN BREF

Mission

Retraite Québec contribue au bien-être financier des Québécoises et Québécois en les accompagnant dans les moments importants de leur vie, tout en participant à l'évolution d'un système de retraite durable, au profit de toutes les générations.

Vision

Retraite Québec : l'employeur d'exception et le partenaire recherché pour son expertise et l'excellence de l'accompagnement offert à sa clientèle.

Valeurs

Collaboration – Sens du service – Engagement vers l'excellence – Bienveillance

Le sens du service



Nous offrons un service de qualité, accessible et adapté aux besoins de notre clientèle

La bienveillance



Nous agissons avec considération, respect, empathie et écoute

L'engagement vers l'excellence



Nous partageons notre expertise et développons des partenariats dans le but d'atteindre des objectifs communs

La collaboration



Nous valorisons l'innovation, l'amélioration continue et l'efficacité pour obtenir les meilleurs résultats

Ces quatre valeurs guident et inspirent les membres de l'équipe au quotidien. Retraite Québec s'engage à les promouvoir et à les faire respecter dans le but de réaliser sa mission.

Quelques données clés en matière de développement durable

DONNÉES CLÉS	DESCRIPTION ¹
Nombre d'employés et employées	2 124 membres du personnel régulier et occasionnel au service de la population
Montant en prestations versées	31,0 milliards \$ en prestations versées (RRQ, RRSP et AF) ²
Nombre de régimes complémentaires de retraite surveillés	857 régimes
Pourcentage d'utilisation des services numériques	Poursuite du virage numérique en vue d'offrir des services plus accessibles et faciles d'utilisation à la population. Le taux d'utilisation est de 56,9 %.
Pourcentage de la population qui planifie financièrement sa retraite	48,9 % de la population planifie financièrement sa retraite. Retraite Québec entend intensifier ses efforts de sensibilisation à la planification financière de la retraite et d'information sur ce sujet afin d'aider les citoyennes et citoyens à améliorer leurs connaissances en la matière et à passer à l'action.
Indice de mobilisation des employés et employées	Offrir une expérience employé distinctive qui favorise la santé globale et le développement de l'expertise est un objectif de Retraite Québec. Un sondage mené auprès du personnel a révélé un indice de mobilisation de 8,4/10 en 2023.
Taux de satisfaction de la clientèle	Un niveau d'excellence en matière de service à la clientèle grâce à l'amélioration de l'expérience client, avec un taux de satisfaction de 91 %
Pourcentage de femmes occupant un poste de gestion	Les femmes sont très bien représentées au sein de l'équipe de gestion, avec un taux de 58,7 %.
Total des emplois régionalisés	70 emplois régionalisés par Retraite Québec du 1 ^{er} octobre 2018 au 31 janvier 2023 pour participer au renforcement de l'occupation et à la vitalité économique du territoire québécois

1. Les données sont au 31 décembre 2022, sauf indication contraire.

2. RRQ : Régime de rentes du Québec; RRSP : régimes de retraite du secteur public; AF : Allocation famille.

Contributions de l'organisme au développement durable par le biais de politiques publiques

NOM DU DOCUMENT ORGANISATIONNEL	ORIENTATION/OBJECTIF DU DOCUMENT ORGANISATIONNEL	LIEN AVEC LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023-2028
Plan stratégique 2020-2023	Objectif 1.2 – Adapter les services selon les préférences des clients en mettant à profit les nouvelles tendances numériques Objectif 2.2 – Sensibiliser et accompagner les citoyens dans la planification financière de leur retraite	Objectif 5.5 – Effectuer une transformation numérique gouvernementale responsable Objectif 3.1 – Assurer une transition socio-écologique juste
Plan d'action 2023	Objectif 1.1 – Réduire les efforts de la clientèle par des démarches simplifiées Objectif 2.2 – Sensibiliser et accompagner les citoyens dans la planification financière de leur retraite	Objectif 3.1 – Assurer une transition socio-écologique juste
Plan d'action 2023	Objectif 2.1 – Partager notre expertise	Objectif 5.3 – Investir de façon durable au profit des Québécois
Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2023	Ensemble du plan	Objectif 3.2 – Valoriser l'égalité et la diversité de notre société

Contexte interne

Le nouveau libellé de la mission de l'organisme fait désormais référence à la notion de développement durable : Retraite Québec contribue au bien-être financier des Québécoises et Québécois en les accompagnant dans les moments importants de leur vie, tout en veillant à l'évolution d'un système de retraite durable, au profit de toutes les générations. Cet ajout vient confirmer l'importance accordée par l'organisme à ce sujet.

En tant qu'organisme contribuant au maintien d'un système de retraite pérenne qui vise une équité intergénérationnelle et qui tend à diminuer la pauvreté, Retraite Québec est résolument tournée vers le développement durable.

À cet effet, elle a déjà mis en place plusieurs pratiques exemplaires, notamment :

- un programme Expérience employé;
- des actions en vue d'obtenir la certification « Entreprise en santé Élite + » (Retraite Québec est le premier organisme de la fonction publique québécoise à avoir obtenu cette certification);
- une campagne annuelle de sensibilisation à la planification financière de la retraite (d'ailleurs, en 2022, ce sont 48,9 % des travailleurs et travailleuses qui passaient à l'action en posant des gestes concrets pour planifier financièrement leur retraite, selon un sondage mené par Retraite Québec);
- l'ajout, dans ses politiques de placement, d'un article sur l'investissement responsable.

L'organisme a également à cœur de réaliser ses activités de manière efficace et à moindre coût. Les technologies de l'information offrant des possibilités du point de vue de l'efficacité, Retraite Québec s'est déjà inscrite dans le virage numérique. Cette démarche lui permet, entre autres choses, d'offrir une plus grande autonomie à la clientèle, d'automatiser le traitement des demandes et de proposer au personnel des modes de travail adaptés aux nouvelles réalités. En 2022, le taux d'utilisation des services numériques était de 56,9 %.

Contexte externe

La structure démographique joue un rôle crucial dans le système de retraite du Québec. Le bassin de la population vieillissante est composé majoritairement de gens à la retraite ou qui quitteront le marché du travail sous peu. Concrètement, c'est plus d'une personne sur quatre qui prendra sa retraite au Québec au cours des 10 prochaines années. De plus, le nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus augmentera de façon importante d'ici 2030, alors que le nombre de personnes âgées de moins de 65 ans demeurera relativement stable. Cette situation augmentera la pression créée sur les travailleuses, les travailleurs et les employeurs qui contribuent aux différents régimes de retraite.

Au cours des dernières années, des changements législatifs ont été apportés afin de pérenniser le système de retraite québécois et d'aider les futures générations à améliorer leur niveau de vie à la retraite. Dans la même lignée, de nouvelles dispositions entreront progressivement en vigueur.

L'attraction et la fidélisation du personnel sont des éléments importants pour favoriser le maintien et l'évolution des activités des organismes. Les défis à cet égard sont considérables, notamment dans un contexte de rareté de la main-d'œuvre et de grands bouleversements dans le marché du travail.

La pandémie de COVID-19 a, pour sa part, provoqué des changements importants dans l'organisation du travail. Le télétravail et le mode de travail hybride sont dorénavant des pratiques ancrées de manière durable dans les organismes. Les défis qu'entraînent ces nouveaux modes de travail sont notamment d'entretenir le sentiment d'appartenance et l'esprit d'équipe du personnel, et d'encourager la collaboration entre les employées et employés.

Finalement, Retraite Québec porte une attention particulière à plusieurs questions auxquelles la population québécoise accorde une importance croissante. Par exemple, des sujets comme la diversité, les acquisitions responsables et l'investissement durable prennent une place grandissante dans le discours public. Retraite Québec, en tant qu'acteur gouvernemental, y souscrit pleinement.

PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 1 : Assurer une transition socio-écologique juste



Contribuer à la sécurité financière des Québécoises et Québécois et améliorer leurs connaissances et leurs compétences en matière de planification financière de la retraite fait partie intégrante des activités de Retraite Québec. Ses campagnes de sensibilisation et d'information, ainsi que la simplification et la vulgarisation de ses contenus, facilitent la compréhension de notions complexes et invitent la population à passer aux actes.

Par ailleurs, l'engagement social³ conduit à la solidarité et permet de bâtir une société plus équitable. Retraite Québec est fière des efforts que les membres de son personnel consacrent aux activités de bénévolat et d'engagement social, dans leur vie tant personnelle que professionnelle⁴. Un sondage mené à l'automne 2024 a permis de constater que la proportion du personnel qui s'est impliquée socialement pendant l'année s'élevait à 50 %.

Numéro du sous-objectif de la SGDD

3.1.1 Répondre aux besoins essentiels en offrant des solutions durables

INDICATEUR (MESURE DE DÉPART)	CIBLE 2023	CIBLE 2024	CIBLE 2025	CIBLE 2026	CIBLE 2027
1.1 Indice de connaissances et de compétences en matière de retraite. ⁵ Mesure de départ : 5,2/10 (2019)	sans objet	5,2/10	5,2/10	5,2/10	5,2/10

3. L'engagement social peut se définir comme un ensemble de gestes volontaires et concrets par lequel une personne consacre une partie de son temps, de son expertise, de son argent ou de ses biens matériels à une cause conforme à ses valeurs et à ses aspirations. Le bénévolat, les dons de sang ou le soutien financier à une cause ou à un organisme en sont des exemples.
4. Grâce aux dons du personnel, une somme de 100 000 \$ a été remise aux organismes des trois grandes familles philanthropiques d'Entraide en 2023. De plus, Retraite Québec organise des activités de groupe en collaboration avec des organismes communautaires.
5. Cet indice est établi sur une échelle de 10 et calculé à partir des résultats d'un sondage effectué auprès de la population visée qui permet de mesurer l'effet des actions de Retraite Québec et de ses partenaires sur les connaissances et les compétences en matière de retraite.

3.1.2 Soutenir les groupes communautaires et les entreprises d'économie sociale

INDICATEUR (MESURE DE DÉPART)	CIBLE 2023	CIBLE 2024	CIBLE 2025	CIBLE 2026	CIBLE 2027
1.2 Proportion du personnel s'étant impliqué socialement pendant l'année Mesure de départ : 50 % (2024)	sans objet	sans objet	50,5 %	51 %	51,5 %

Action 2 : Placer le développement durable au centre des décisions du gouvernement



Retraite Québec a la volonté de tenir compte des répercussions de ses choix stratégiques. Pour ce faire, elle continuera d'évaluer, sous l'angle de la durabilité, tous les projets du portefeuille de projets, le plan stratégique ainsi que les interventions qui mènent à un mémoire au Conseil des ministres, de façon à ce que l'ensemble des interventions structurantes de l'organisme soient considérées.

Numéro du sous-objectif de la SGDD

5.1.1 Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales

INDICATEUR (MESURE DE DÉPART)	CIBLE 2023	CIBLE 2024	CIBLE 2025	CIBLE 2026	CIBLE 2027
2.1 Proportion des interventions structurantes de l'organisme ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité Mesure de départ : 100 % (2022)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Action 3 : Investir de façon durable au profit des Québécois



La finance durable est une approche économique visant à tenir compte des considérations environnementales, sociales et de saine gouvernance (ESG) dans les pratiques d'investissement. Elle permet d'effectuer la transition vers une économie verte et responsable et de gérer de nouveaux risques, dont ceux associés aux changements climatiques. En raison de sa mission, Retraite Québec souhaite être un acteur engagé dans la finance durable. Pour ce faire, elle poursuivra sa collaboration avec la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ).

À cet effet, elle a ajouté dans ses politiques de placement un article sur l'investissement responsable et sur l'importance qu'elle accorde au fait que la CDPQ s'assure de la prise en compte des enjeux ESG. De plus, Retraite Québec diffusera des informations sur la prise en compte des enjeux ESG dans les placements du Régime de rentes du Québec (RRQ), elle sensibilisera les administrateurs des régimes complémentaires de retraite à la finance durable et elle tiendra compte des facteurs environnementaux dans les prochaines évaluations actuarielles du RRQ.

De plus, dans le but d'apporter sa contribution aux réflexions et aux orientations concernant la prise en compte des enjeux ESG dans les placements des fonds RRQ, Retraite Québec poursuivra sa participation aux travaux de la Table d'échanges sur l'investissement durable, créée par la CDPQ.

Numéro du sous-objectif de la SGDD

5.3.2 Favoriser la croissance des investissements et des placements qui répondent à des critères de durabilité

INDICATEUR (MESURE DE DÉPART)	CIBLE 2023	CIBLE 2024	CIBLE 2025	CIBLE 2026	CIBLE 2027
3.1 Intégration de notions et de principes d'investissement durable à notre philosophie d'investissement et à notre politique de placement Mesure de départ : sans objet	Déterminée par la CDPQ (voir son PADD 2023-2028)	Déterminée par la CDPQ (voir son PADD 2023-2028)	Déterminée par la CDPQ (voir son PADD 2023-2028)	Déterminée par la CDPQ (voir son PADD 2023-2028)	Déterminée par la CDPQ (voir son PADD 2023-2028)
3.2 Taux d'adoption d'approches d'investissement durable ⁶ par les administrateurs de régimes complémentaires de retraite Mesure de départ : 30 % (2023)	30 %	35 %	40 %	45 %	50 %
3.3 Pourcentage des rapports d'évaluation actuarielle du RRQ tenant compte des facteurs environnementaux ayant été transmis à la ou au ministre responsable Mesure de départ : 0 % (2022)	sans objet	sans objet	100 %	100 %	100 %
3.4 Taux de participation aux rencontres de la Table d'échanges sur l'investissement durable de la CDPQ, à laquelle Retraite Québec est conviée Mesure de départ : 100 % (2024)	sans objet	sans objet	100 %	100 %	100 %

6. Une approche d'investissement durable est une prise en compte des caractéristiques liées au développement durable des investissements dans les politiques de placement des régimes de retraite ou l'élaboration d'une politique d'investissement durable.

Action 4 : Utiliser les marchés publics comme levier de croissance durable



Une acquisition responsable⁷ est un achat respectueux de la société et de l'environnement. Retraite Québec réalise divers achats pour soutenir ses activités. En considérant différents facteurs dans le processus d'achat qui intègrent des critères de durabilité, Retraite Québec souhaite améliorer sa performance en matière d'acquisitions responsables.

Numéro du sous-objectif de la SGDD

5.4.1 Accroître la part des acquisitions responsables

INDICATEUR (MESURE DE DÉPART)	CIBLE 2023	CIBLE 2024	CIBLE 2025	CIBLE 2026	CIBLE 2027
4.1 Pourcentage d'acquisitions responsables en lien avec les contrats de 25 000 \$ et plus Mesure de départ : sans objet	20 %	25 %	35 %	45 %	50 %

Action 5 : Effectuer une transformation numérique gouvernementale responsable

La transformation numérique est au cœur des projets de Retraite Québec. L'organisme adhère donc à la stratégie de transformation numérique gouvernementale, laquelle préconise notamment des services publics entièrement numériques. Il convient toutefois d'effectuer cette transition de la manière la plus responsable possible.

Ainsi, des formations seront offertes aux employés et employées de la Vice-présidence aux technologies de l'information. Retraite Québec mesurera également son indice de maturité numérique responsable. Cet indice a été créé pour mesurer le niveau de maturité des différents ministères et organismes du gouvernement du Québec en ce qui a trait au numérique responsable.



7. Il s'agit d'acquisitions qui ont recours à une composante d'achat ayant un effet reconnu sur la réduction des impacts environnementaux, la création de bénéfices sociaux ou le développement économique durable. Cette composante peut être associée à n'importe quelle étape du cycle de vie et fait référence à l'un des éléments suivants : 1) une caractéristique du bien, du service ou des travaux de construction; 2) une caractéristique du fournisseur (par exemple une entreprise d'économie sociale); 3) une pratique du fournisseur (par exemple la certification ISO 14 001). (Source : ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028. Québec, 2023 p.112)

Le numérique responsable est une démarche qui vise à réduire les répercussions négatives du numérique sur l'environnement en mettant en place des pratiques écoresponsables. Cet indice évalue les quatre dimensions suivantes : pratiques générales écoresponsables, pratiques lors de la sélection d'un fournisseur de services fonuagiques, pratiques lors de l'acquisition d'équipements électroniques et mise en place d'une stratégie et de plans d'action.

Cette mesure repose sur une revue des meilleures pratiques écoresponsables comprenant, entre autres, les normes et les standards reconnus internationalement. Elle a été développée par l'Académie de la transformation numérique.

Numéro du sous-objectif de la SGDD

5.5.1 Accroître la performance environnementale des systèmes numériques gouvernementaux

INDICATEUR (MESURE DE DÉPART)	CIBLE 2023	CIBLE 2024	CIBLE 2025	CIBLE 2026	CIBLE 2027
5.1 Indice de maturité numérique responsable Mesure de départ : 42 % (2023) ⁸	sans objet	45 %	50 %	55 %	60 %



Action 6 : Valoriser les matières résiduelles

Retraite Québec continue d'optimiser l'utilisation des ressources nécessaires à la réalisation de ses activités et la gestion de ses matières résiduelles. Des actions, telles que des dons à des organismes à but non lucratif et l'organisation de ventes de matériel excédentaire, sont mises en place dans le but de promouvoir la réduction à la source et la réutilisation. Ceci concorde avec l'approche préconisée par la SGDD, soit le principe des 3RV-E⁹, qui encourage notamment la priorisation du réemploi. De plus, les dons et la revente font partie des stratégies de circularité visant à prolonger la durée de vie des produits et ainsi à respecter les fondements de l'économie circulaire¹⁰.

Le nombre d'activités de revente ciblé annuellement est décidé en fonction de la quantité de matériel dont l'organisme estime devoir se départir, notamment en fonction des travaux de rénovation et de réaménagement prévus. De ce fait, le nombre d'activités planifiées permet de s'assurer que l'ensemble des biens excédentaires de Retraite Québec sont vendus ou donnés.

8. La mesure de départ a été calculée à l'aide du Tableau de mesure de la maturité des ministères et organismes gouvernementaux du Québec en regard des pratiques écoresponsables liées aux technologies de l'information et des communications.

9. Principe d'action qui vise à assurer une saine gestion des matières résiduelles et qui, pour ce faire, privilégie, par ordre de priorité, la réduction, le réemploi, le recyclage, les autres formes de valorisation puis l'élimination de ces matières.

10. L'économie circulaire se définit comme « un système de production, d'échange et de consommation visant à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service, dans une logique circulaire, tout en réduisant l'empreinte environnementale et en contribuant au bien-être des individus et des collectivités ». Québec circulaire. « Concept et définition », [En ligne] s.d., [<https://www.quebeccirculaire.org/static/concept-et-definition.html>].

Afin de faire un pas de plus dans la bonne direction, Retraite Québec s'engage à obtenir une attestation « ICI on recycle + » (IOR+) de niveau « Performance » chaque année de 2025 à 2027¹¹. Administrée par RECYC-QUÉBEC, cette certification a pour objectif d'honorer les organisations proactives et engagées dans l'amélioration de leur performance en matière de gestion des matières résiduelles. Il s'agit d'un programme de reconnaissance reconnu à travers le Québec. Retraite Québec souhaite obtenir prioritairement cette certification pour son siège, situé à Québec, étant donné qu'il regroupe la majorité de ses effectifs. Les établissements visés par la suite seront des bureaux régionaux, ce qui permettra de faire augmenter la part des employées et employés qui est associée à un établissement certifié par RECYC-QUÉBEC.

Numéro du sous-objectif de la SGDD

5.7.1 Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles

INDICATEUR (MESURE DE DÉPART)	CIBLE 2023	CIBLE 2024	CIBLE 2025	CIBLE 2026	CIBLE 2027
6.1 Nombre d'attestations « IOR+ » de niveau « Performance » obtenues annuellement par Retraite Québec pour ses établissements à partir de 2025 Mesure de départ : sans objet	sans objet	Évaluation de la possibilité d'obtention de la certification « ICI on recycle + » réalisée	1	1	1
6.2 Nombre d'activités de revente ou de don de biens excédentaires Mesure de départ : 1 (2022)	1	1	2	1	1

Action 7 : Opérer un changement vers des modes de déplacement plus durables

Les déplacements de plus de 2 000 employées et employés posent des défis du point de vue de la mobilité. En cohérence avec la Politique de mobilité durable – 2030¹², Retraite Québec continuera de mettre en place diverses actions pour favoriser les moyens de transport collectif et actif, telles que la sensibilisation et la consultation du personnel sur ses préoccupations et ses besoins pour encourager la mobilité durable.



11 Le programme requiert de se doter d'un objectif de réduction à la source pour l'établissement ciblé. Retraite Québec s'engage à diffuser auprès de son personnel trois messages de sensibilisation et d'information précisément sur la réduction à la source d'ici le 31 décembre 2027. Le programme requiert également de fixer au moins un objectif mesurable à atteindre dans les trois prochaines années en lien avec la GMR et à le diffuser. Retraite Québec s'engage à effectuer un sondage auprès de ses employées et employés afin de connaître leur degré de connaissance et de satisfaction par rapport aux mesures de gestion des matières résiduelles d'ici le 31 décembre 2027.

12. Politique publiée par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Par ailleurs, Retraite Québec est soucieuse de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de ses véhicules. Des efforts sont déployés pour réduire la consommation de carburant de la flotte de véhicules en s'assurant de l'efficacité des déplacements. Dans une perspective d'économie circulaire visant à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien, l'organisme entretient et répare ses véhicules afin de prolonger leur utilisation, ce qui réduit leur empreinte écologique à long terme. Cette pratique contribue notamment à alléger la pression exercée sur les ressources naturelles et à réduire la quantité de biens destinés à l'élimination¹³. Le remplacement des véhicules à essence par des modèles électriques est considéré lorsque les véhicules de l'organisme sont en fin de vie utile.

Numéro du sous-objectif de la SGDD

5.8.1 Réduire les émissions de GES du parc de véhicules légers et lourds de l'État

INDICATEUR (MESURE DE DÉPART)	CIBLE 2023	CIBLE 2024	CIBLE 2025	CIBLE 2026	CIBLE 2027
7.1 Quantité de GES émis par les véhicules de Retraite Québec Mesure de départ : 10,4 tonnes de CO ₂ (2021) ¹⁴	11,5 tonnes de CO ₂	11,5 tonnes de CO ₂	11 tonnes de CO ₂	10 tonnes de CO ₂	9 tonnes de CO ₂

Numéro du sous-objectif de la SGDD

5.8.2 Accroître la part modale du transport actif, du transport collectif et des solutions de rechange à l'auto-solo des employés de l'État

INDICATEUR (MESURE DE DÉPART)	CIBLE 2023	CIBLE 2024	CIBLE 2025	CIBLE 2026	CIBLE 2027
7.2 Pourcentage des employés et employées qui utilisent un mode de transport collectif ou actif pour se rendre au bureau Mesure de départ : 51,4 % (2022)	51,5 %	51,5 %	52 %	52,5 %	53 %

13. RECYC-QUÉBEC. *Le réemploi des matières résiduelles*.

14. La mesure de départ (10,4 tonnes de CO₂), qui date de 2021, est plus basse que les cibles annuelles de 2023, 2024 et 2025 en raison de la diminution du nombre de déplacements pendant la pandémie de COVID-19. Si on considère la reprise des activités en présentiel et les travaux de mise à niveau des locaux, la consommation de CO₂ risque d'être un peu plus élevée.

TABLEAU SYNOPTIQUE

NUMÉRO DU SOUS-OBJECTIF DE LA SGDD	ACTION	INDICATEUR (MESURE DE DÉPART)	CIBLE 2023	CIBLE 2024	CIBLE 2025	CIBLE 2026	CIBLE 2027
3.1.1 Répondre aux besoins essentiels en offrant des solutions durables	1. Assurer une transition socio- écologique juste	1.1 Indice de connaissances et de compétences en matière de retraite Mesure de départ : 5,2/10 (2019)	sans objet	5,2/10	5,2/10	5,2/10	5,2/10
3.1.2 Soutenir les groupes communautaires et les entreprises d'économie sociale	1. Assurer une transition socio- écologique juste	1.2 Proportion du personnel s'étant impliqué socialement pendant l'année Mesure de départ : 50 % (2024)	sans objet	sans objet	50,5 %	51 %	51,5 %
5.1.1 Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales	2. Placer le développement durable au centre des décisions du gouvernement	2.1 Proportion des interventions structurantes de l'organisme ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité Mesure de départ : 100 % (2022)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

NUMÉRO DU SOUS-OBJECTIF DE LA SGDD	ACTION	INDICATEUR (MESURE DE DÉPART)	CIBLE 2023	CIBLE 2024	CIBLE 2025	CIBLE 2026	CIBLE 2027
5.3.2 Favoriser la croissance des investissements et des placements qui répondent à des critères de durabilité	3. Investir de façon durable au profit des Québécois	3.1 Intégration de notions et de principes d'investissement durable à notre philosophie d'investissement et à notre politique de placement Mesure de départ : sans objet	Déterminée par la CDPQ – voir son PADD 2023-2028	Déterminée par la CDPQ – voir son PADD 2023-2028	Déterminée par la CDPQ – voir son PADD 2023-2028	Déterminée par la CDPQ – voir son PADD 2023-2028	Déterminée par la CDPQ – voir son PADD 2023-2028
5.3.2 Favoriser la croissance des investissements et des placements qui répondent à des critères de durabilité	3. Investir de façon durable au profit des Québécois	3.2 Taux d'adoption d'approches d'investissement durable par les administrateurs de régimes complémentaires de retraite Mesure de départ : 30 % (2023)	30 %	35 %	40 %	45 %	50 %
5.3.2 Favoriser la croissance des investissements et des placements qui répondent à des critères de durabilité	3. Investir de façon durable au profit des Québécois	3.3 Pourcentage des rapports d'évaluation actuarielle du RRQ tenant compte des facteurs environnementaux ayant été transmis à la ou au ministre responsable Mesure de départ : 0 % (2022)	sans objet	sans objet	100 %	100 %	100 %

NUMÉRO DU SOUS-OBJECTIF DE LA SGDD	ACTION	INDICATEUR (MESURE DE DÉPART)	CIBLE 2023	CIBLE 2024	CIBLE 2025	CIBLE 2026	CIBLE 2027
5.3.2 Favoriser la croissance des investissements et des placements qui répondent à des critères de durabilité	3. Investir de façon durable au profit des Québécois	3.4 Taux de participation aux rencontres de la Table d'échanges sur l'investissement durable de la CDPQ, à laquelle Retraite Québec est conviée Mesure de départ : 100 % (2024)	sans objet	sans objet	100 %	100 %	100 %
5.4.1 Accroître la part des acquisitions responsables	4. Utiliser les marchés publics comme levier de croissance durable	4.1 Pourcentage d'acquisitions responsables pour les contrats de 25 000 \$ et plus Mesure de départ : sans objet	20 %	25 %	35 %	45 %	50 %
5.5.1. Accroître la performance environnementale des systèmes numériques gouvernementaux	5. Effectuer une transformation numérique gouvernementale responsable	5.1 Indice de maturité numérique responsable Mesure de départ : 42 % (2023)	sans objet	45 %	50 %	55 %	60 %
5.7.1 Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles	6. Valoriser les matières résiduelles	6.1 Nombre d'attestations « IOR+ » de niveau « Performance » obtenues annuellement par Retraite Québec pour ses établissements à partir de 2025 Mesure de départ : sans objet	sans objet	Évaluation de la possibilité d'obtention de la certification « ICI on recycle + » réalisée	1	1	1

NUMÉRO DU SOUS-OBJECTIF DE LA SGDD	ACTION	INDICATEUR (MESURE DE DÉPART)	CIBLE 2023	CIBLE 2024	CIBLE 2025	CIBLE 2026	CIBLE 2027
5.7.1 Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles	6. Valoriser les matières résiduelles	6.2 Nombre d'activités de revente ou de don de biens excédentaires Mesure de départ : 1 (2022)	1	1	2	1	1
5.8.1 Réduire les émissions de GES du parc de véhicules légers et lourds de l'État	7. Opérer un changement vers des modes de déplacement plus durables	7.1 Quantité de GES émis par les véhicules de Retraite Québec Mesure de départ : 10,4 tonnes de CO ₂ (2021) ¹⁵	11,5 tonnes de CO ₂	11,5 tonnes de CO ₂	11 tonnes de CO ₂	10 tonnes de CO ₂	9 tonnes de CO ₂
5.8.2 Accroître la part modale du transport actif, du transport collectif et des solutions de rechange à l'auto-solo des employés de l'État	7. Opérer un changement vers des modes de déplacement plus durables	7.2 Pourcentage des employés et employées qui utilisent un mode de transport collectif ou actif pour se rendre au bureau Mesure de départ : 51,4 % (2022)	51,5 %	51,5 %	52 %	52,5 %	53 %

15. La mesure de départ (10,4 tonnes de CO₂), qui date de 2021, est plus basse que les cibles annuelles de 2023, 2024 et 2025 en raison de la diminution du nombre de déplacements pendant la pandémie de COVID-19. Si on considère la reprise des activités en présentiel et les travaux de mise à niveau des locaux, la consommation de CO₂ risque d'être un peu plus élevée.

